



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze du mois de janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Cluny, dûment convoqué le 8 janvier 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Henri BONIAU, maire.

Début de la séance : 19h30

M. le Maire procède à l'appel nominal des conseillers.

### **PRÉSENTS :**

Henri BONIAU, Bernard ROULON, Liliane POMMIER, Claude TAIEB, Mathilde RAVAUX, Bruno COMBROUZE, Colette ROLLAND, Patrick RAFFIN, Agnès LAURIOT, Michelle TERRAZ, Maurice GAUDINET, Didier DELHOMME, Sylvie CHEVRIER, Claire MATRAT, Jean Yves RENON, Hélène BOITTIN, Jean-François LAURENT, Véronique PETIT-SOARES, Jean-Philippe GUILLOUX, Jean-Luc DELPEUCH, Elisabeth LEMONON, Alain GAILLARD, Claude GRILLET, Frédérique MARBACH, Paul GALLAND, Edith JANIN

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Sylvie VOUILLON à Henri BONIAU

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à une minute de silence en souvenir de Guy BELOT.

### **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

En vertu de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Mme Agnès LAURIOT. Celle-ci est ainsi nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire accueille le commandant de la compagnie de Mâcon, Emeric SAUVIGNET, le Major JUNG et l'Adjudant LACARELLE invités par la municipalité à présenter le dispositif « Voisins vigilants ».

### **PRÉSENTATION PAR LA GENDARMERIE NATIONALE DE L'OPÉRATION « VOISINS VIGILANTS »**

La présentation de l'opération qu'il faut désigner de préférence par l'appellation « Participation citoyenne » conformément aux souhaits du Préfet de Saône et Loire, débute par la diffusion d'un film de 8 min.

*Étapes à respecter :*

- analyse terrain
- engagement des élus
- adhésion de la population
- signature d'un protocole (Préfet, Maire, Gendarmerie) = encadrement du dispositif.

C'est le Maire qui est au centre du dispositif.

Le principe : désignation d'interlocuteurs privilégiés choisis par le Maire parmi les volontaires.

Le but : sécurité partagée pour lutter contre la délinquance et le sentiment d'insécurité.

Les référents doivent observer, renseigner sur des faits et communiquer et développer une solidarité de voisinage. Il convient ensuite pour les référents d'alerter la gendarmerie et/ou le Maire. Mais la réciproque doit également avoir lieu. Les référents peuvent organiser des réunions d'information de la population. Ils doivent être bien intégrés et avoir une bonne réputation.

- Conseils à relayer :
- pensez à fermer les portes de garages et le portail
  - ne pas laisser de fenêtres ouvertes
  - fermer les volets situés à l'abri des vues
  - prendre ces précautions, même si on est dans le jardin
  - ne pas laisser les clés dans l'entrée ou sur la voiture
  - demander à un voisin de relever le courrier et se déclarer à la brigade de gendarmerie quand on part en vacances
  - éviter de mettre les bijoux dans les tables de chevet, sur la tablette du lavabo ou sur le meuble d'entrée.
  - ne pas mettre de clés sous le paillason, sous un pot de fleur ou sous une pierre.
  - n'ouvrez pas votre porte à un gendarme, un fonctionnaire de police sans qu'il n'est montré sa carte pro (qui possède forcément une photo d'identité).
  - prévenir immédiatement la gendarmerie (17) en cas de comportement inhabituel et pensez à relever la marque, le type de véhicule, la couleur et la plaque d'immatriculation.

Conclusion : solidarité intergénérationnelle, posture axée sur la vigilance et acquisition d'actes réflexes.

Après une information à communiquer aux habitants par le biais d'une réunion publique, la décision de mettre en œuvre le dispositif doit être votée en conseil municipal.

**Henri BONIAU :** pour le nombre de référents, y a-t'il un ratio à respecter ?

**Emeric SAUVIGNET :** non, mais s'ils peuvent être répartis par quartier c'est mieux. Pour Cluny, il faut compter 25 à 30. Et il ne faut pas décourager les bonnes volontés

**Maurice GAUDINET :** quel est votre délai d'intervention ?

**Emeric SAUVIGNET :** cela dépend beaucoup, de nombreux paramètres vont entrer en ligne de compte.

#### POINTS D'INFORMATION GÉNÉRALE

Le 4 décembre dernier ont eu lieu les élections professionnelles de la fonction publique.

Force ouvrière a obtenu 4 sièges et la CFDT 1 siège.

M. le Maire indique avoir participé à la 6<sup>ème</sup> journée du développement durable.

Le 20 décembre dernier a eu lieu la commémoration du génocide du Rwanda.

Une action collaborative a eu lieu avec les commerçants sur un appel à projet de la chambre de commerce. Le dossier déposé a obtenu le 2<sup>ème</sup> prix.

La convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat a été signée.

#### 13 NOVEMBRE 2014 ET DU 3 DÉCEMBRE 2014

Le compte-rendu du 13 novembre est adopté à l'unanimité.

Sont parvenues encore des propositions de modifications pour le compte-rendu du 3 décembre, son adoption est donc reportée au prochain conseil.

#### DÉCISIONS DU MAIRE

**N° 2014-66 :** Renouvellement du contrat de maintenance avec la société CIRIL SAS pour révision de prix qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Montant annuel actualisé : 3 331.61 € HT.

Soit une redevance trimestrielle de 832.90 € HT + TVA 20 % de 166.58 €

Redevance trimestrielle : 999.48 € TTC.

**Henri BONIAU :** Ce contrat concerne le logiciel comptable.

N° 2014-67: Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle de « *Batucada Pulse* » en déambulation, entre la ville de Cluny, l'organisateur et madame Muriel HOTTIER, présidente de l'association « *Arts T Shows* », le lundi 8 décembre 2014, pour une séance de 2 heures, entre 18 et 21 heures, au centre-ville de Cluny pour 1130,00 €.

N° 2014-68 : Conclusion d'un de contrat de maintenance sur nos licences LITTERA et ATHENA garantissant :

- d'assurer le suivi des logiciels,
- d'assister le client dans l'utilisation des logiciels.

Ce contrat prend effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017 et le montant annuel de la redevance sera de 864.23 € HT.

N° 2014-69 : Renouvellement du contrat d'abonnement pour la boîte postale n° 10022, entre la ville de Cluny, le client, représentée par monsieur Henri BONIAU, maire de Cluny et La Poste, représentée par madame Isabelle VALLET, directrice d'établissement, à Mâcon.

Type de contrat : annuel.

Durée en mois : 12 mois.

Abonnement : 69.00 € HT/an

Appellations supplémentaires : 79.60 € HT (19.90 € HT par appellation)/an

Soit un total général annuel de 148.60 € HT, (TVA 20 % : 29.72 €) = 178.32 € TTC.

N° 2014-70 : Conclusion d'un contrat de services sur le logiciel E.ENFANCE garantissant l'interface comptabilité avec les logiciels Berger-Levrault pour la gestion scolaire, la régie des recettes ou l'interface ROLMRE.

- Restauration scolaire : sur la base d'un nombre moyen de 250 repas servis par jour ;
- Accueil périscolaire et accueil loisirs : sur la base d'un nombre moyen d'enfants en accueil périscolaire de 100.

Abonnement de 60 mois.

Ce contrat court du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 juillet 2019.

Le montant de l'abonnement pour la durée de 60 mois est de 10 200 € HT, soit 170 € HT mensuel.

N° 2014-71 : Encaissement d'un chèque d'indemnisation de la SMACL assurances d'un montant de **587.20 €** en remboursement des frais de remplacement d'un digicode à l'école Danielle Gouze-Mitterrand, suite à un orage survenu fin août.

N° 2014-72 : Passation d'un marché de prestation de service avec la société LANDOT & ASSOCIES et STRATORIAL FINANCES, domiciliée à Paris 137, rue de l'université 75007, pour la réalisation d'un mini audit des relations entre la ville et la communauté de communes pour un montant de 11 350 € HT.

N° 2014-73 : Conclusion d'un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle « *Marcos D. Project* » entre la ville de Cluny, l'organisateur et monsieur Antoine BARTAU, président de l'association « *Le Crescent* », le mardi 16 décembre 2014, pour une séance à 20 h 30, au théâtre de Cluny pour un montant de **3 000 €**.

**Elisabeth LEMONON** : la somme concernant la décision 2014-72 nous paraît exorbitante, notamment comparée à celle de l'audit financier.

**Henri BONIAU** précise qu'il s'agit d'une somme forfaitaire pour une étude non seulement financière, mais aussi juridique portant notamment sur l'analyse de l'allocation de compensation.

*Le conseil municipal donne acte à M. le Maire de cette communication.*

#### **ADMINISTRATION GENERALE - PRESTATION DE SERVICE - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - CONVENTION 2014/2017 - RENOUELEMENT DE CONVENTION AVEC LA CAF - RAPPORTEUR HENRI BONIAU**

Par courriel en date du 8 décembre 2014, la CAF propose le renouvellement du contrat enfance jeunesse pour la période 2014-2017. La législation ne permettant qu'un seul contrat enfance jeunesse par territoire, ce contrat est commun à la ville et à la communauté de communes du Clunisois.

La ville de Cluny est concernée par le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) financé par la CAF à hauteur de 59.46 €/heure sur une base prévisionnelle de 112 heures/an.

Le contrat a un taux de cofinancement maximal de 55 %.

Pour information, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité, par délibération du 9 décembre 2014, d'autoriser le président à signer la présente convention.

**Paul GALLAND** : le lieu d'accueil enfants/parents est un dispositif qui fonctionne bien mais est-il assez connu ? Il serait bon d'informer les habitants via le Clunymag'.

**Henri BONIAU** : le but de ce dispositif est de gérer les conflits parents/enfants.

**Elisabeth LEMONON** : c'est une de leur mission, mais ce n'est pas la seule. Cette structure fonctionne bien et l'information est bien relayée par les organismes concernés.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2014-2017.*

### **FINANCES COMMUNALES - ACQUISITION DE L'HIPPODROME DE BELLECROIX - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - Rapporteur Henri BONIAU**

Par délibération du 3 décembre 2014, le conseil municipal a donné son accord pour le rachat par la ville de Cluny de l'hippodrome de Bellecroix à la société des courses de Cluny moyennant un euro symbolique. Cette délibération prévoyait, entre autres dispositions, la mise à disposition gratuite de l'hippodrome pendant la saison des courses ainsi que l'entretien du terrain, des bâtiments et du matériel par la ville de Cluny. En annexe le projet de convention de mise à disposition.

**Paul GALLAND** : cette convention est désignée « d'objectifs et de moyens » mais je ne vois pas quels sont les objectifs. Elle devrait être qualifiée de « mise à disposition » de terrain et mériterait un préambule sur la reprise du personnel ainsi que sur la subvention exceptionnelle que la ville verse à la Société des Courses et aussi compte tenu de la durée de la convention.

**Henri BONIAU** : cela est dit dans l'accord cadre.

**Paul GALLAND** : J'ai demandé le dossier qui est très succinct. Il donne priorité à la Société des Courses et implique la prise en charge par la collectivité de coûts d'entretien très importants. On n'est pas sur un pied d'égalité, notamment à l'article 3 « Au cas où une réunion de courses hippiques inscrites au calendrier ne pourrait se tenir suite au non-respect par la Ville de Cluny de ses obligations prévues par la présente convention, et notamment par les articles 5 et 6, la Société des Courses sera en droit de demander à la Ville de Cluny le remboursement des frais fixes engagés par elle pour l'organisation de chaque réunion majorés de 50 % sur présentation des pièces justificatives des dépenses engagées. ». On ne tient pas compte de facteurs indépendants de notre volonté.

**Henri BONIAU** : ce point a été rajouté à notre demande.

**Paul GALLAND** : il faut également remplacer « notamment » par à l'exclusion ou à l'exclusivité.

**Henri BONIAU** : on enlève le « notamment »

**Paul GALLAND** : à l'article 2, il est inscrit que « La Ville de Cluny met à disposition de la Société des Courses, du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, » mais il faudrait préciser que la Ville peut l'utiliser comme elle le souhaite en dehors des périodes de courses. De plus, il est dommage qu'on ne puisse utiliser les bâtiments administratifs notamment la salle de réunions. Je suis surpris qu'il n'y ait pas d'étude financière sur le coût de l'entretien. Cela va encore avoir un coût pour le contribuable. Et on génère des recettes pour l'Etat à travers le PMU. De plus, la durée de 30 ans paraît extrêmement longue avec aucune possibilité de retour en arrière. Cette convention donne un signal à d'autres associations, avec une utilité autre, qui peuvent être dans le besoin et qui pourraient agir de même. On crée un précédent qui peut être lourd de conséquences.

**Elisabeth LEMONON** : il nous a été reproché d'avoir embauché et là, la ville embauche à temps complet !

**Henri BONIAU** : on peut avoir des états d'âmes vis à vis du PMU mais ces manifestations ont un impact très positif pour l'attractivité de Cluny. On est sur des coûts inférieurs à ceux du fonctionnement d'Equinavette et la Société des Courses nous rembourse un certain nombre de prestations. De plus,

Equivallée va certainement évoluer. Le Conseil Général va revoir son organisation. Grâce à la propriété de l'hippodrome, la ville aura plus de poids dans les discussions à venir.

Le fait d'avoir l'activité concours et course contribue à l'image « Cluny, la ville du cheval ».

On a peut-être travaillé rapidement mais il y a eu des échanges et un dossier.

**Jean-Luc DELPEUCH** : il est surprenant qu'on ne mentionne pas le contexte en synergie avec tout le reste. Ce document manque d'objectifs, on ne comprend pas le but. A l'article 5, à aucun moment il n'est précisé de limiter, en équivalent temps plein, les différentes prestations, à l'instar de l'article 6. Quant aux boxes, ceux-ci sont repris par la ville, or c'est une source de revenus pour la Société des Courses.

**Henri BONIAU** : c'est la ville qui encaissera les locations des boxes, les tarifs seront proposés au vote au prochain conseil

Et il y a d'autres tarifs à imaginer puisqu'on a déjà des sollicitations pour louer le site de l'hippodrome.

**Henri BONIAU** évoque le document d'orientation examiné par le Conseil Général pour jeter les bases d'un groupement d'intérêt public. « Pour revenir à la question : jusqu'à présent, j'ai toujours milité pour une liaison forte entre hippodrome, Equivallée et les haras. Le rôle de la ville est essentiel. Je regrette qu'Equivallée décide des investissements.»

**Alain GAILLARD** : la ville est représentée dans les réunions d'Equivallée, donc les décisions sont forcément prises en concertation avec la ville.

**Henri BONIAU** : le statut prévoit 2 réunions par an. Je serais vigilant au niveau des investissements.

**Jean-Luc DELPEUCH** : Equinavette avait d'autres avantages, tels le ramassage des corbeilles, ainsi que du verre et du papier pour les personnes âgées. Le service espaces verts sera beaucoup plus sollicité et rien n'exclut que la Société des Courses ou les instances nationales aient des exigences de qualité d'entretien qui seront difficiles à respecter pour les services municipaux.

**Paul GALLAND** : le contribuable demande que les collectivités dépensent mieux voire moins.

**Henri BONIAU**, en conclusion, a noté de supprimer « notamment » à l'article 3.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix « pour » et 7 « contre » autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens.*

#### **FINANCES COMMUNALES – ASSOCIATION 'LA GYMNASTIQUE CLUNISOISE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE - Rapporteur Patrick RAFFIN**

Il est rappelé que lors de la séance du 9 juillet 2014 une subvention de 400 € a été attribuée à l'association gymnastique Clunisoise.

Par courrier en date du 12 décembre 2014, l'association attire notre attention sur le montant versé très inférieur aux années précédentes. En effet, l'aide financière était de 1390 € en 2013 (1000 € avaient été investis directement par la municipalité dans l'achat de matériel) et s'élevait à 1590 € en 2010, 2011 et 2012. L'association nous précise que cette aide sert à l'achat de matériels largement utilisés par les écoles et que, cette année, la subvention couvre seulement la moitié de l'achat d'un trampoline.

Les membres du bureau municipal ont donc proposé d'attribuer une subvention complémentaire de régularisation d'un montant de 800 €.

L'attribution sollicitée n'interfère pas avec les propositions qui seront à examiner dans le cadre de la prochaine demande de subvention au titre de l'année 2015.

**Henri BONIAU** précise qu'on a utilisé le reliquat de la ligne budgétaire 2014, on ne peut pas faire mieux pour cette année.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à « l'unanimité » décide d'attribuer à l'association la Gymnastique Clunisoise une subvention complémentaire de 800 €.*

## CULTURE - SAISON CULTURELLE 2015 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la mise en place d'une nouvelle politique culturelle de qualité : savante, populaire et éclectique ouverte au plus grand nombre. Elle tient compte de toutes les composantes de la population Clunisoise intégrant également les publics scolaires. Une programmation artistique professionnelle adéquate doit permettre une plus grande appropriation des équipements culturels (théâtre, cinéma, salles d'exposition,...) par les Clunisoises et les Clunisois : programmation prenant en compte les artistes et talents tant internationaux que présents sur le territoire.

Pour la saison 2015, il est prévu une programmation diversifiée ainsi qu'une présentation de saison exceptionnelle en janvier 2015 et une seconde en septembre/octobre 2015 :

Théâtre :

- *Les travailleurs de la mer* - Victor Hugo, compagnie Le temps de dire, spectacle avec résidence de 10 jours ; action culturelle à destination du public scolaire.

- *Le printemps des poètes* à destination du public scolaire.

- *L'Or* - Blaise Cendrars, adaptation et mise en scène : Xavier Simonin, avec Jean-Jacques Milteau.

- *On achève bien les hommes ou le cabaret de la pensée joyeuse*, compagnie Jean-Louis Hourdin

- *Souvenirs d'un gratteur de tête*, Bernard Pivot

- *Les forçats du bord de la route*, compagnie de l'Estaminet Rouge - Tournée Tréteaux 2015.

Musique :

- Jazz : Marcos D'Project.

- Musique classique : Dvořák, Janáček, Suk - *Les cordes dans l'école tchèque*, orchestre Dijon Bourgogne

- Jazz : *7 chemins* - Franck Tortiller.

- Jazz : Erik Truffaz et Ibrahim Maalouf dans le cadre du forum des associations.

Musiques actuelles :

- Festival *Hiver et contre tout* - 6<sup>ème</sup> édition.

- Concert d'été - théâtre de verdure - plein air.

- Café Concerts

Danse contemporaine :

- *Une longueur d'avance*, compagnie Le Grand Jeté !

- *Cluny danse*, compagnie Le Grand Jeté !

Été 2015 : Exposition d'art contemporain - Ecuries de Saint-Hugues.

Deuxième semestre 2015 :

- Projet transversal arts vivant - musée d'art et d'archéologie - bibliothèque-médiathèque municipale *Clunygraphies - Calligraphies, enluminures et autres gestes*.

- Juin 2015 : exposition personnelle des travaux d'Anne Bernard, plasticienne et calligraphe - Salle Victor Duruy.

- Tout au long de l'année 2015 : ateliers de calligraphies scolaires à la bibliothèque-médiathèque et démonstration de calligraphies au musée.

- Fin 2015 : exposition au musée d'art et d'archéologie de manuscrits Clunisiens conservés à la BNF de Paris.

- Une programmation spectacle vivant théâtre, chants médiévaux et danse fin 2015 (cf. programmation détaillée ci-dessous).

- Création d'un « feuillettoire » numérique pour le musée d'art et d'archéologie regroupant les illustres « manuscrits de Cluny » dont les originaux sont actuellement à la bibliothèque nationale (Paris).

Pour la rentrée d'automne 2015, sont d'ores et déjà prévus :

- Un théâtre de répertoire avec action culturelle à destination du public scolaire.

- Orchestre Dijon Bourgogne, 2<sup>ème</sup> concert.

- Compagnie Jean-Louis Hourdin, création.

- Fills Monkey.

- Orchestre Dijon Bourgogne, 3<sup>ème</sup> concert.

- *Empreintes* (danse, musique et light painting), Cie Turn off the light dans le cadre du projet *Clunygraphies*

- Théâtre : *Le vol*, compagnie de la porte au trèfle dans le cadre du projet *Clunygraphies*.

- Musique médiévale dans le cadre du projet *Clunygraphies*.

- *Rire jaune avec le diable*, de Philippe Borrini - adaptation du texte de Pierre Molimard dans le cadre du projet *Clunygraphies*...

Il est précisé que la DRAC, la région, le département et la communauté de communes du Clunisois sont des partenaires privilégiés en matière de culture. Des partenariats privés seront également mis en œuvre.

**Henri BONIAU** : contrairement à ce qui a été écrit dans le Journal de Saône et Loire, environ 200 personnes ont participé à la présentation de la saison culturelle.

Il évoque également la relance et la préparation du contrat local d'éducation artistique.

**Paul GALLAND** se félicite de cette saison qui paraît dense, diversifiée... mais indique qu'habituellement, on dispose d'un plan de financement.

**Henri BONIAU** : je vous transmettrai le budget.

**Claude GRILLET** : on avait eu le reproche de ne pas avoir traité les sujets en commissions et de ne pas transmettre les infos suffisamment tôt...

**Henri BONIAU** : je le reconnais volontiers mais les délais étaient particulièrement courts. A l'avenir cela sera fait.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à « l'unanimité » autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la DRAC, la Région, le Département et la Communauté de Communes du Clunisois, partenaires privilégiés en matière de culture ainsi qu'à des partenariats privés.*

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Sur sa demande préalable, Jean-Luc DELPEUCH présente au conseil municipal sa proposition de pacte de solidarité budgétaire et fiscale.

Jean-Luc DELPEUCH indique que le projet de pacte consiste en un engagement de la communauté de communes sur 5 ans, par un fonds de concours et par la rétrocession de la part intercommunale du FPIC, à compenser aux communes :

- dans son intégralité la contribution des communes au SDIS,
- les deux tiers de la contribution des communes au redressement des finances publiques,
- la moins-value de recette fiscale des communes au cas où elles décident de baisser leurs taux d'imposition des ménages, dans un cadre plafonné.

Il s'en suit un débat où Henri BONIAU met en avant l'hypocrisie de l'Etat qui reporte les augmentations d'impôt sur les collectivités locales et les difficultés de s'engager jusqu'à 2020 dans un contexte très fluctuant.

Paul GALLAND regrette la solution de facilité qui consiste à faire supporter au contribuable la perte de DGF.

Jean-Luc DELPEUCH précise que l'objectif central du pacte est justement de ne pas faire du contribuable la variable d'ajustement de la perte de DGF, et de redonner des marges de manœuvre aux communes, lesquelles resteront chaque année entièrement libres de fixer leurs taux de fiscalité comme bon leur semble.

Ce sujet fera l'objet de débats communautaires ultérieurs.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.